

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT III.2 :
Questions statutaires : statuts de l'Université de Bourgogne Franche-Comté :
méthode et calendrier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour, 2 contre, 1 refus de vote : le calendrier d'adoption des statuts de l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Calendrier

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013

Calendrier



- Octobre à décembre 2013 : travail de la commission.
- Début janvier 2014 : discussion, sur le travail réalisé, avec les Présidents et les bureaux des deux établissements.
- Mi-janvier 2014 : discussion, sur les statuts envisagés, en Conseil de direction de l'Université fédérale.
- Fin janvier – mi-mars 2014 : négociations avec le ministère.
- Deuxième quinzaine de mars 2014 : vote des statuts par les deux C.A.
- Été 2014 : parution du décret portant création de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, et comportant ses statuts.
- 1^{er} septembre 2014 : démarrage du nouvel établissement public.